

L'Allemande dance nouvelle
de la composition de Mons.
Pecour pensionnaire des
Menus Plaisirs du Roy, et
compositeur des [...]

Campra, André (1660-1744). Compositeur. L'Allemande dance nouvelle de la composition de Mons.r Pecour pentionnaire des Menus Plaisirs du Roy, et compositeur des balets de l'Académie royale de musique de Paris. Et mise au jour par Mr Feuillet m.e de dance autheur de la Chorégraphie. 1702.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'Allemande DANCE NOUVELLE

DE LA COMPOSITION DE MONS.^R PECOUR
Pensionnaire des menus plaisirs du Roy, et
Compositeur des Balets de l'Académie
Royale de Musique de Paris.

et mise au jour

Par M.^r FEUILLET M.^r de Dance
Auteur de la Chorégraphie

se vend 15[!]

A PARIS.

Chez le Sieur FEUILLET Rue de Bussy Fau-
bourg Saint Germain a la Cour Imperiale.

avec privilège du Roi.

1702.

Res. 937

(4)

Adivertisement

Je Croyois avoir assés fait en donnant au public un petit Recueil de deux Danses nouvelles pour le Bal qui sont la nouvelle contre danse et la Paysanne mais comē l'Allemande que danse Monsieur Ballon et Mademoiselle de Subligny dans le ballet des fragment de M^r de Lully a fait tant de plaisir a tout le monde je n'ay pû me dispenser a la sollicitation d'un chēun de la faire graver

On continueura tousjours toutes les Années vers le commencement du mois de Novembre de donner un petit recueil de danses nouvelles pour le bal comme on a desia fait cette Année au même prix de 30^s. et a Pasque prochain les oeuvres de Monsieur Pecour au prix de 10^s.^{tt} L'air de l'Allemande

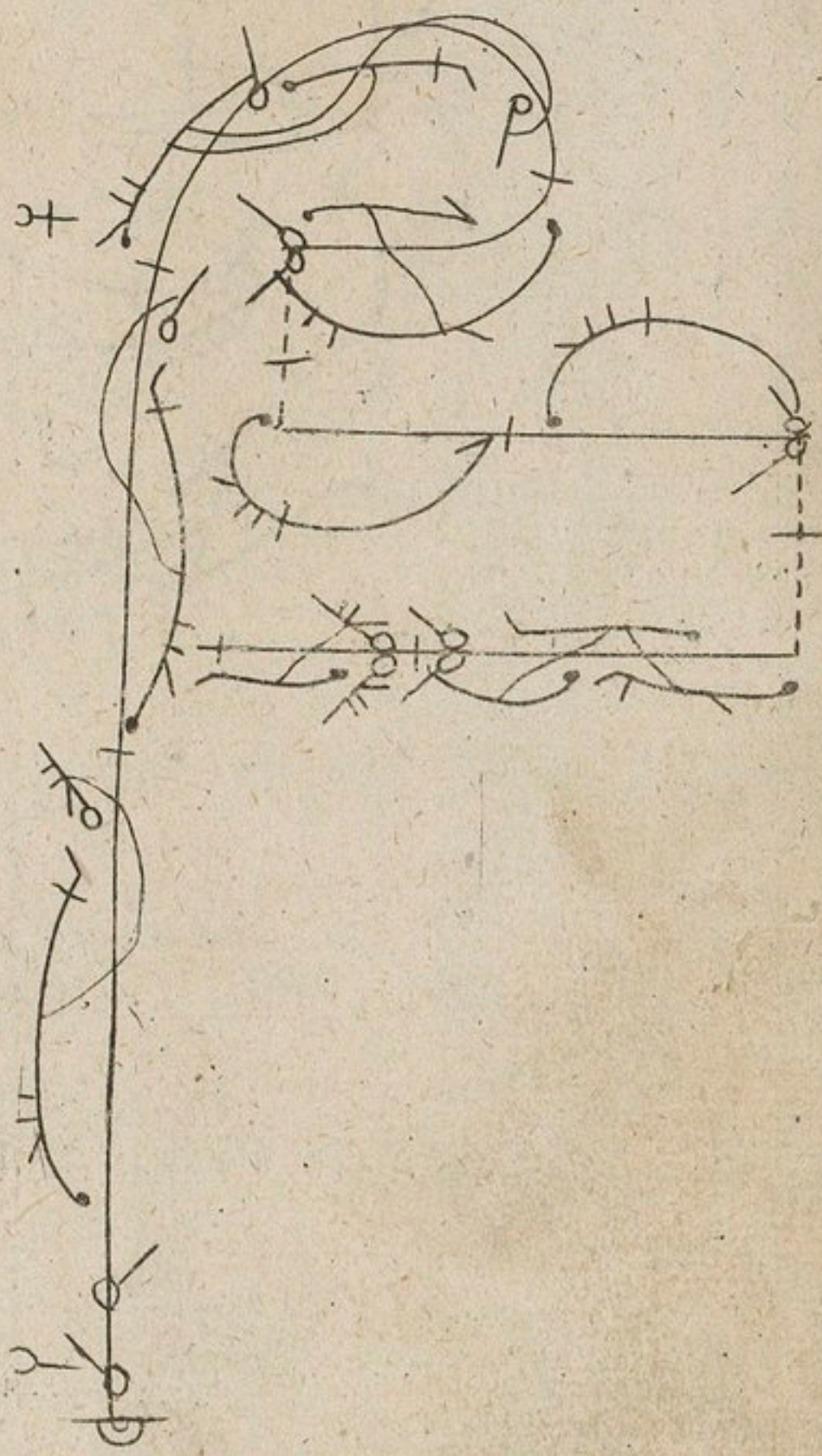
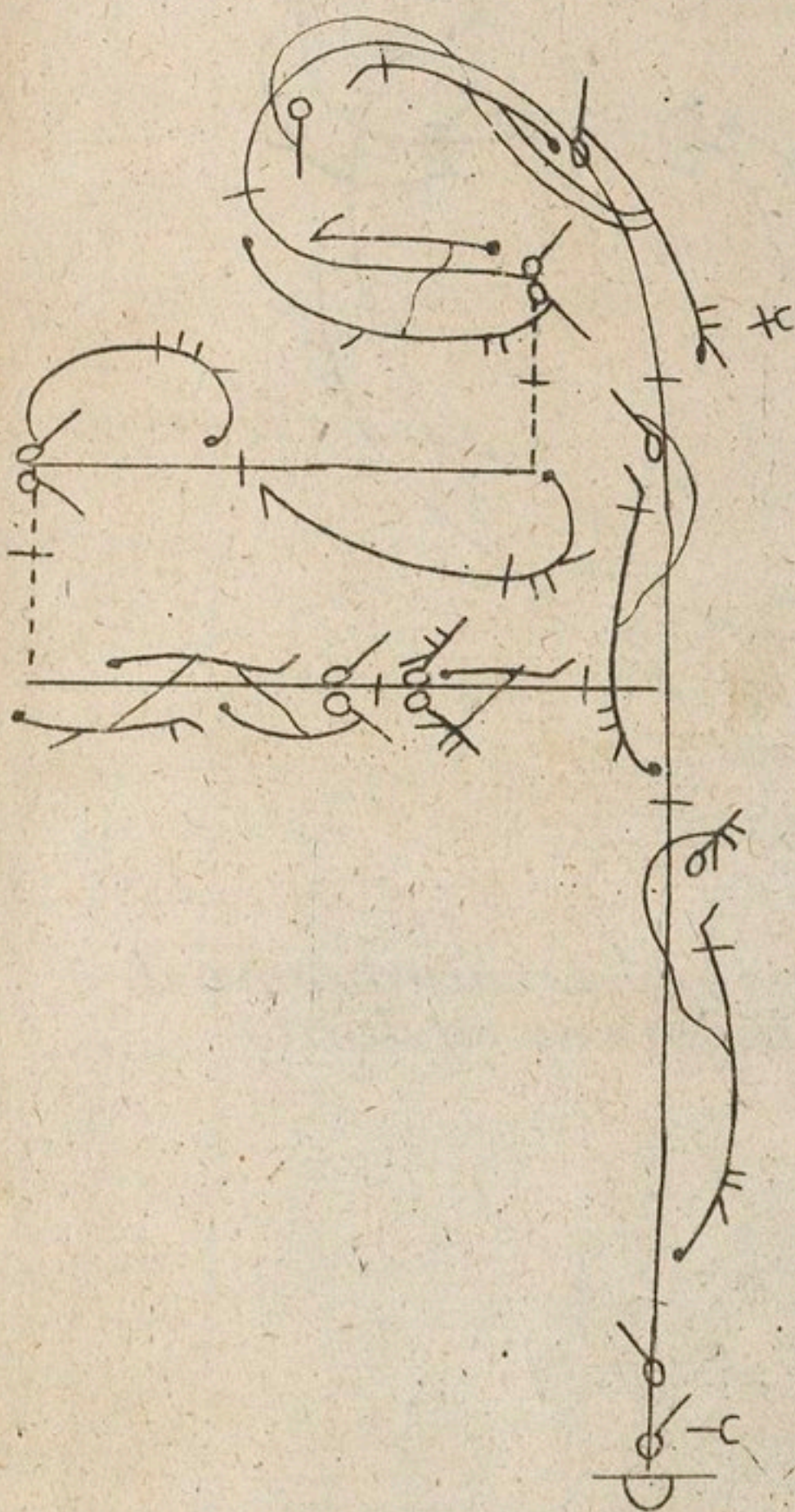


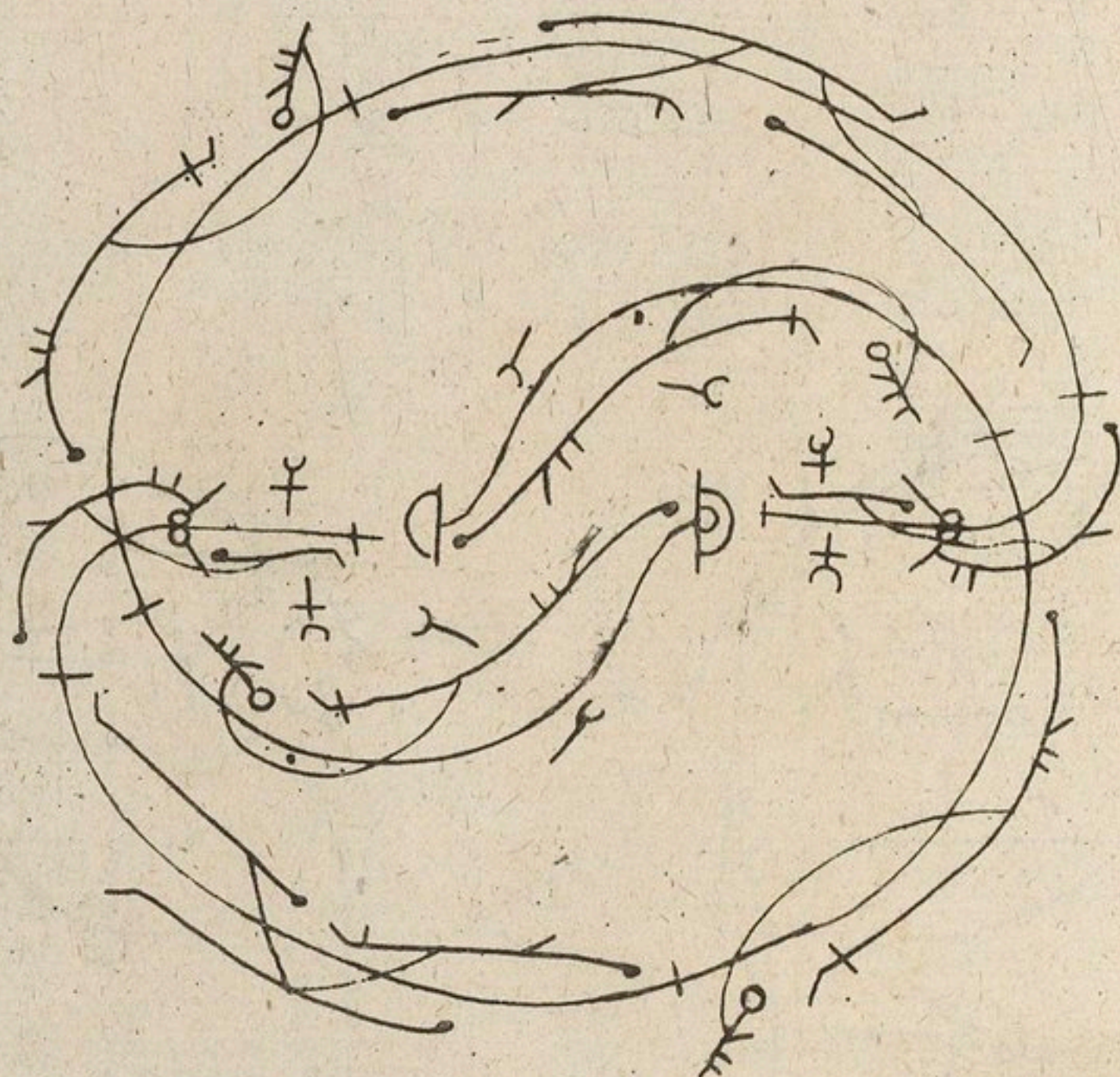
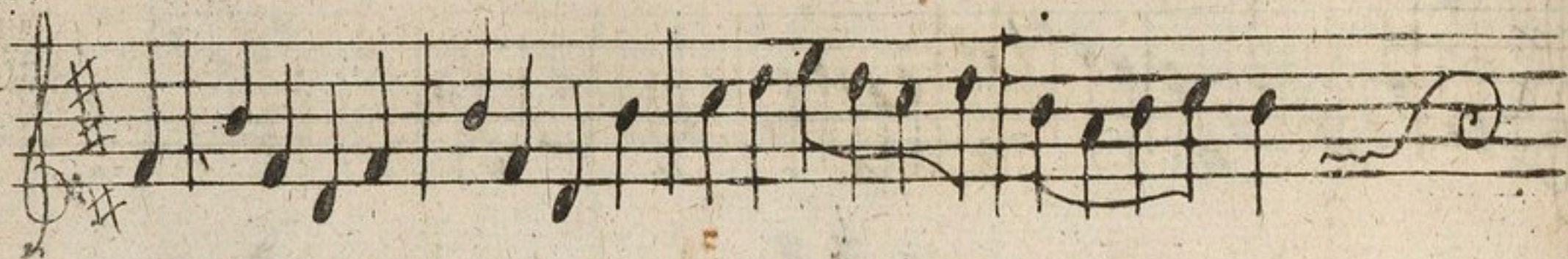
gaiment

I



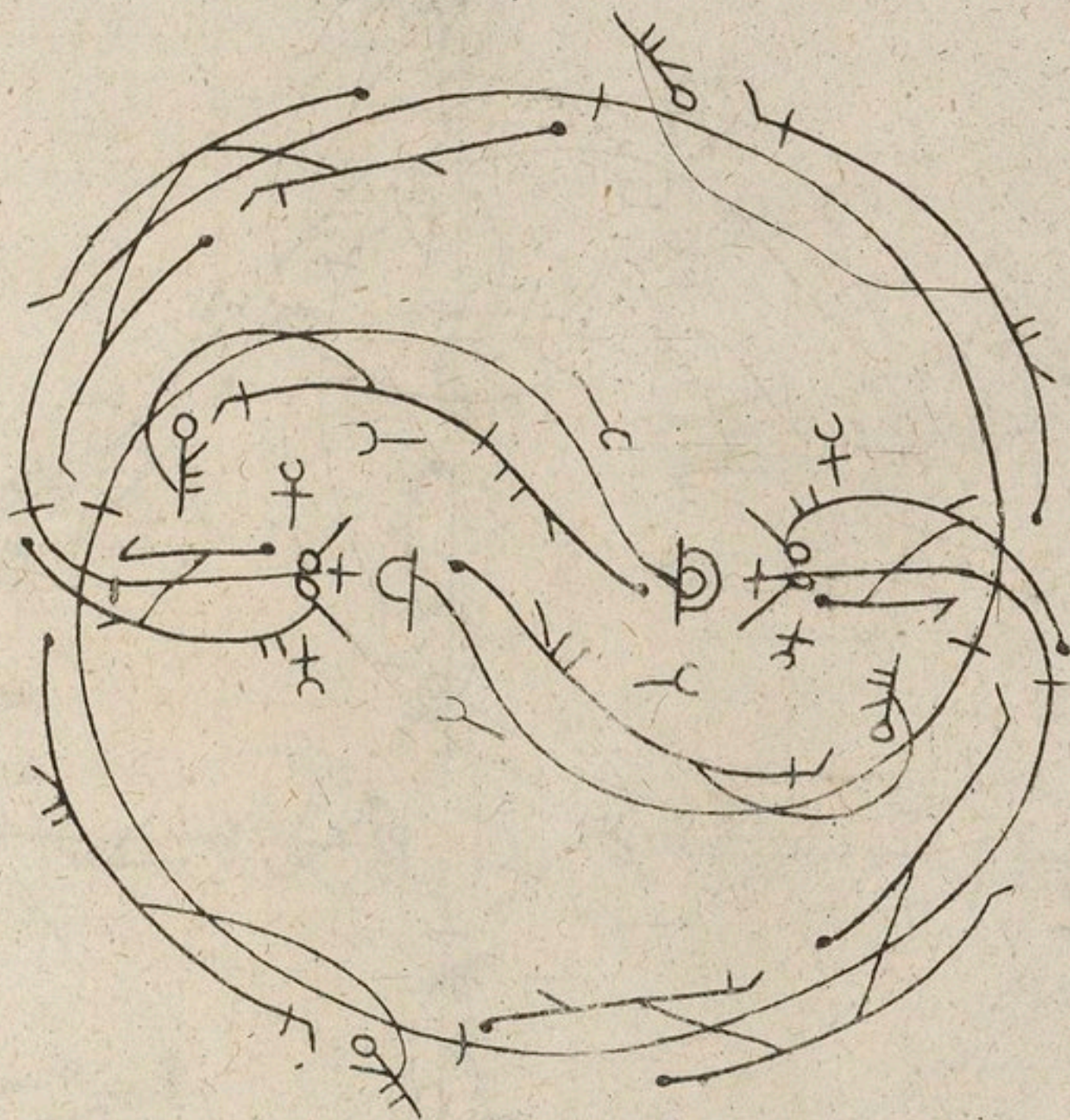
L'Allemande





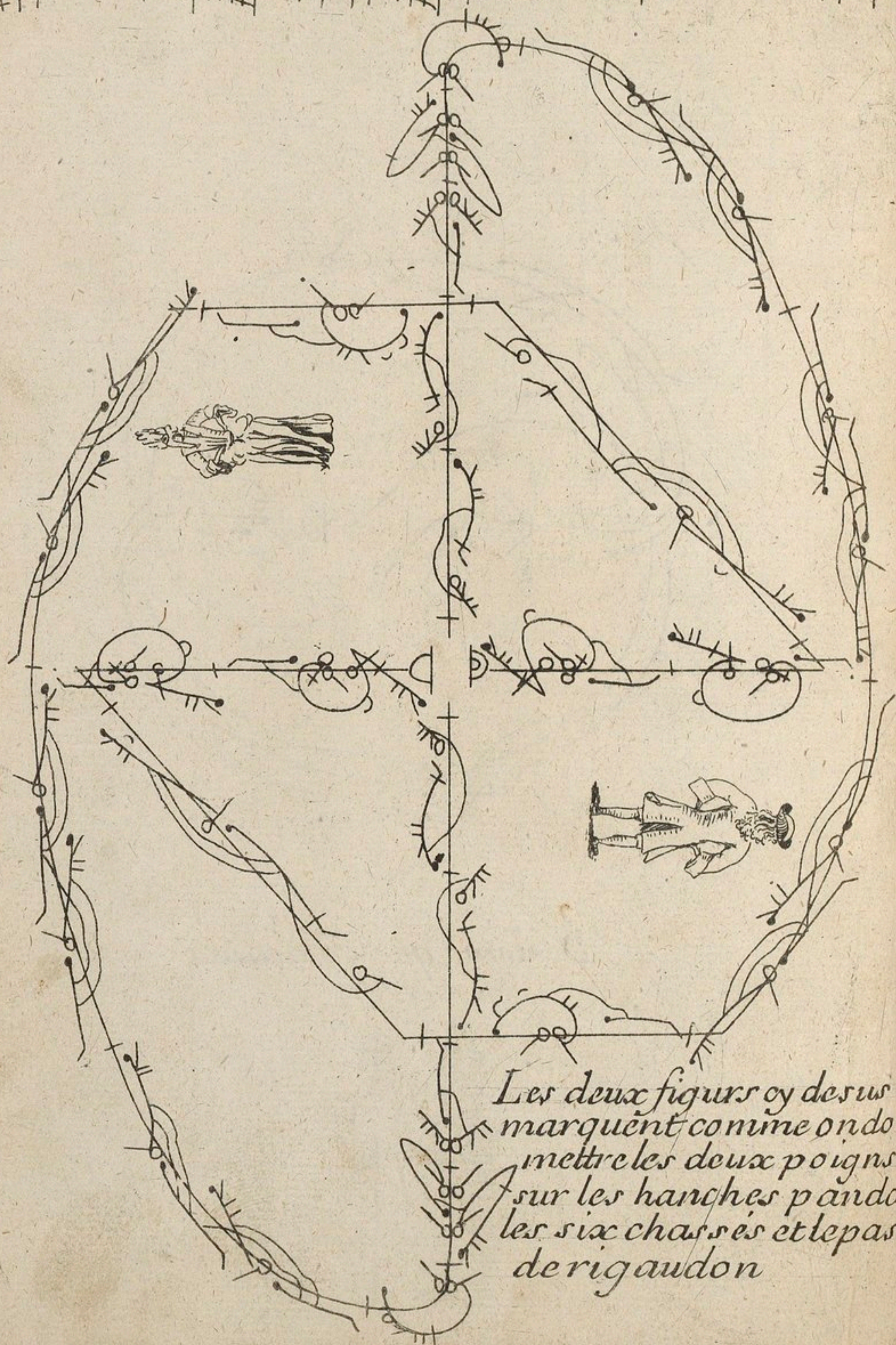
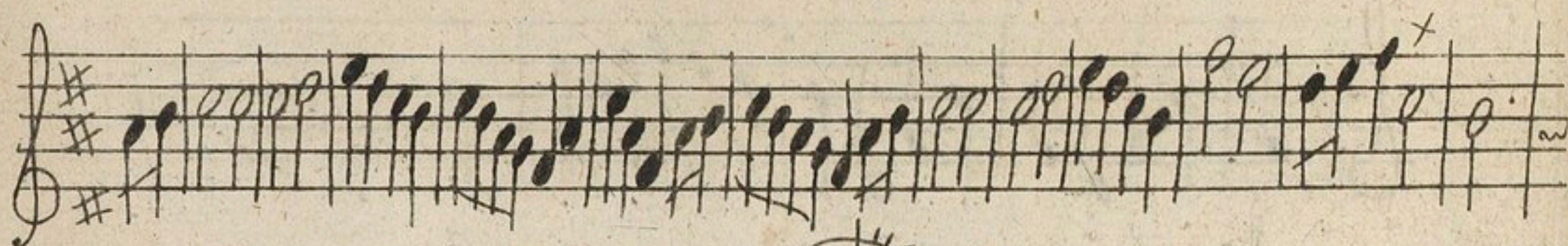
*Ces deux figures representent come il
faut se donner les mains cy dessus*



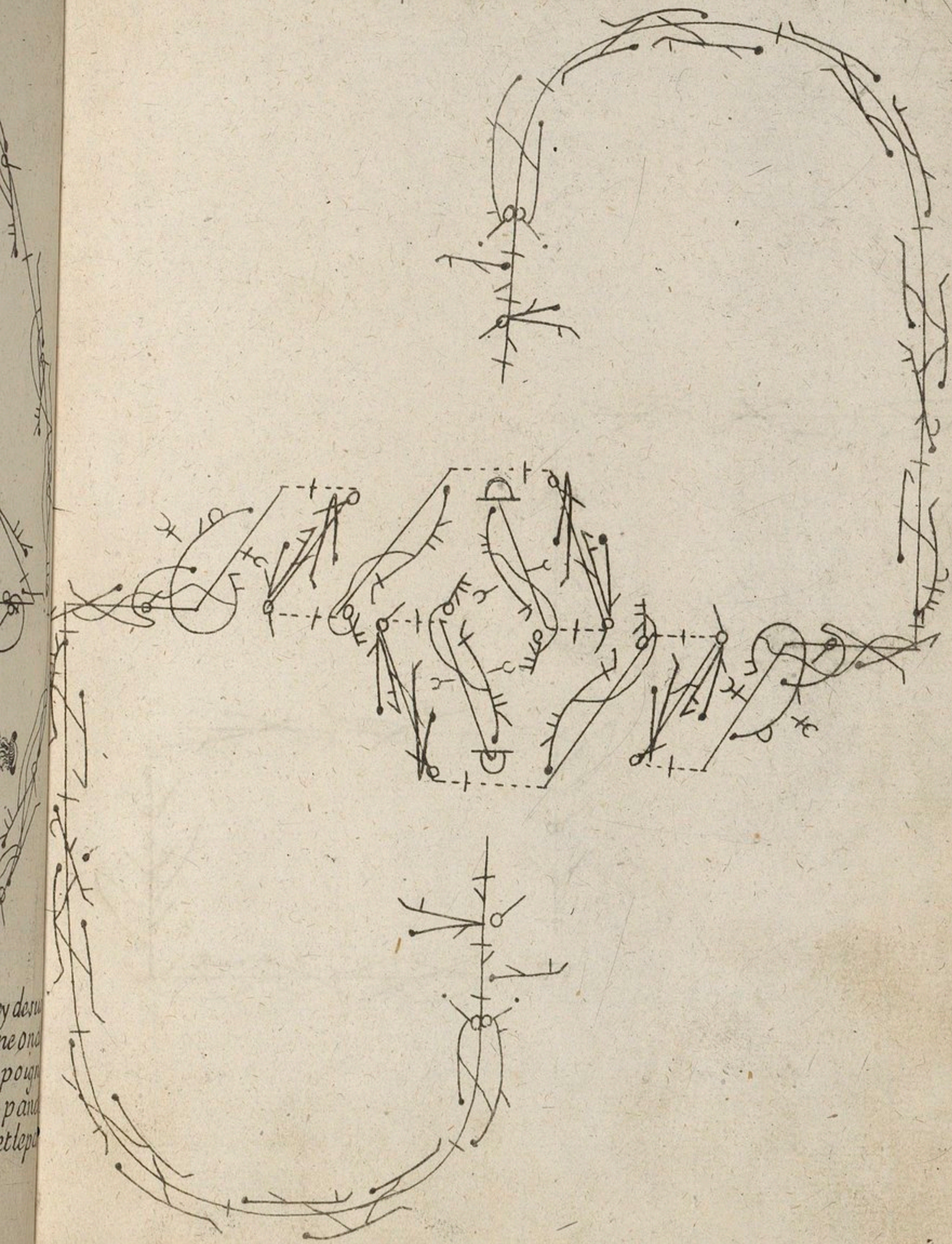
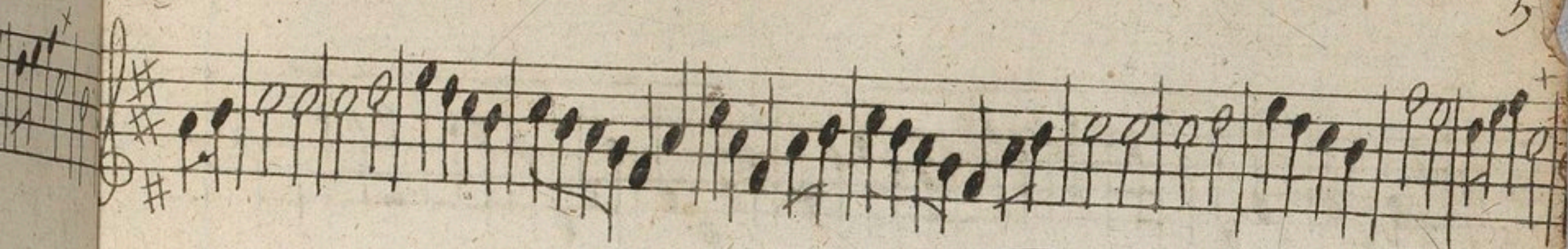


Demême que cy deuant

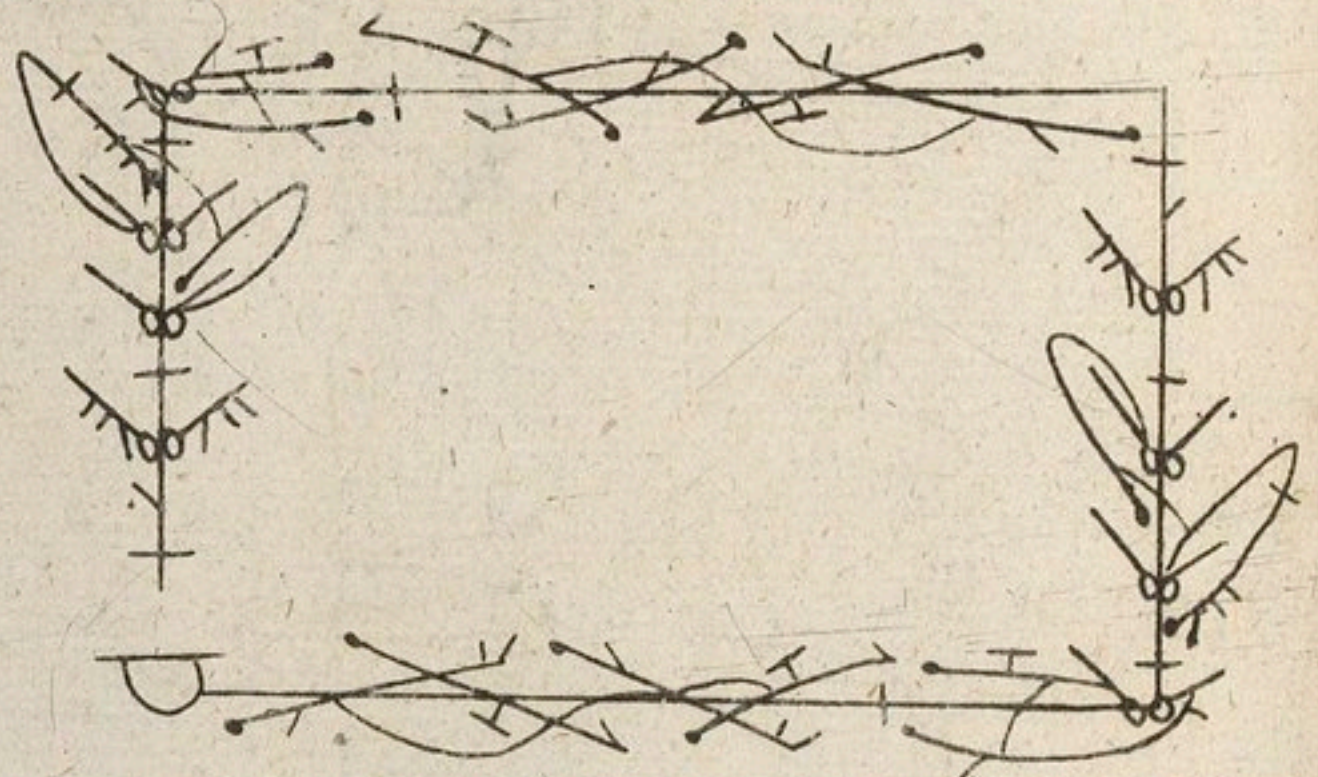
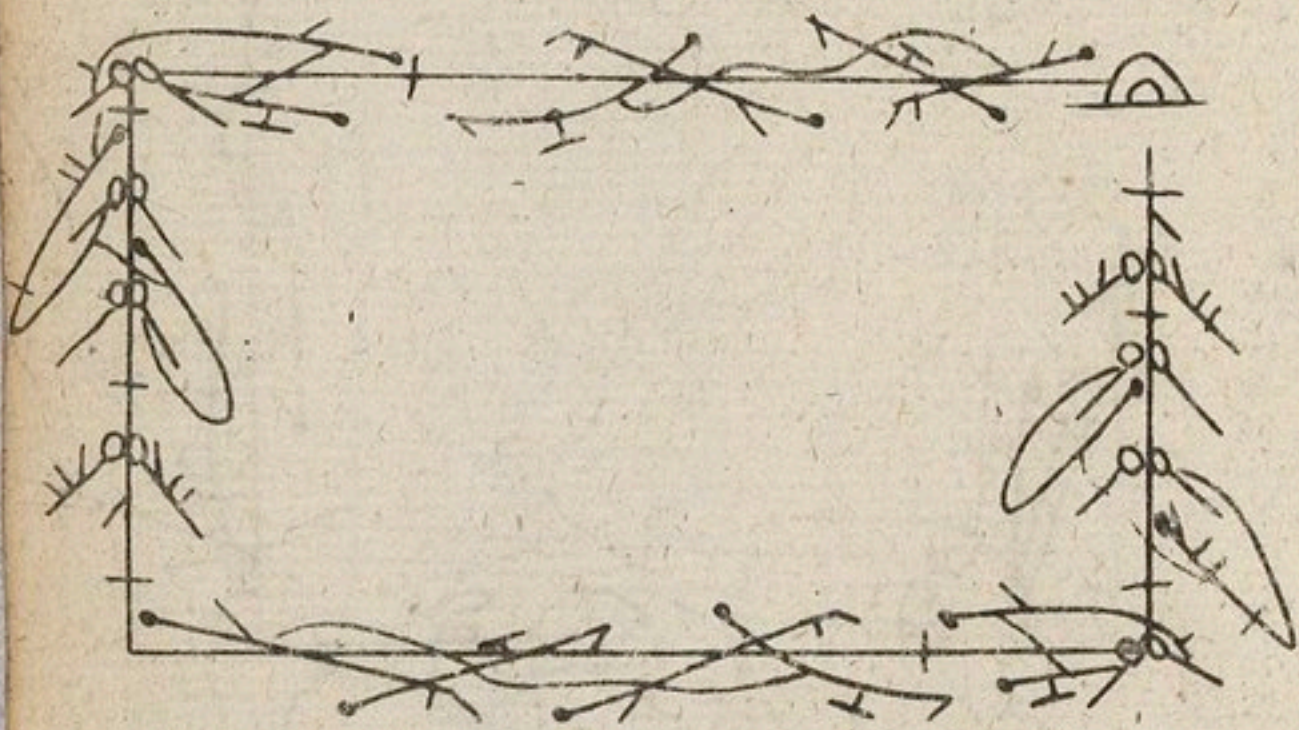
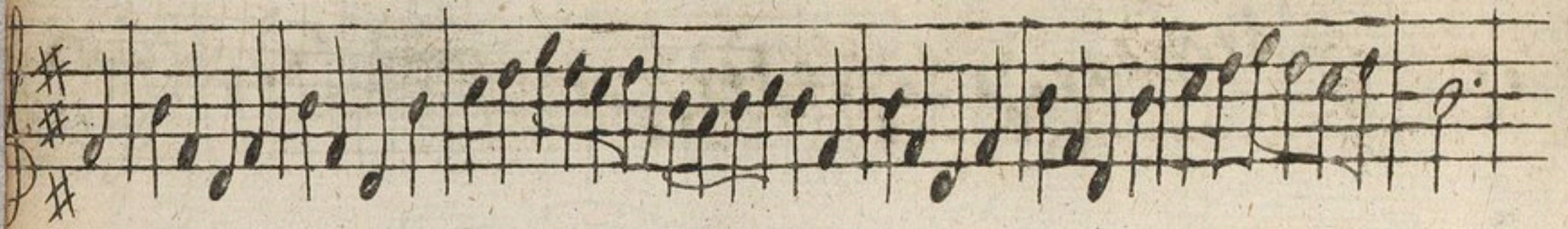


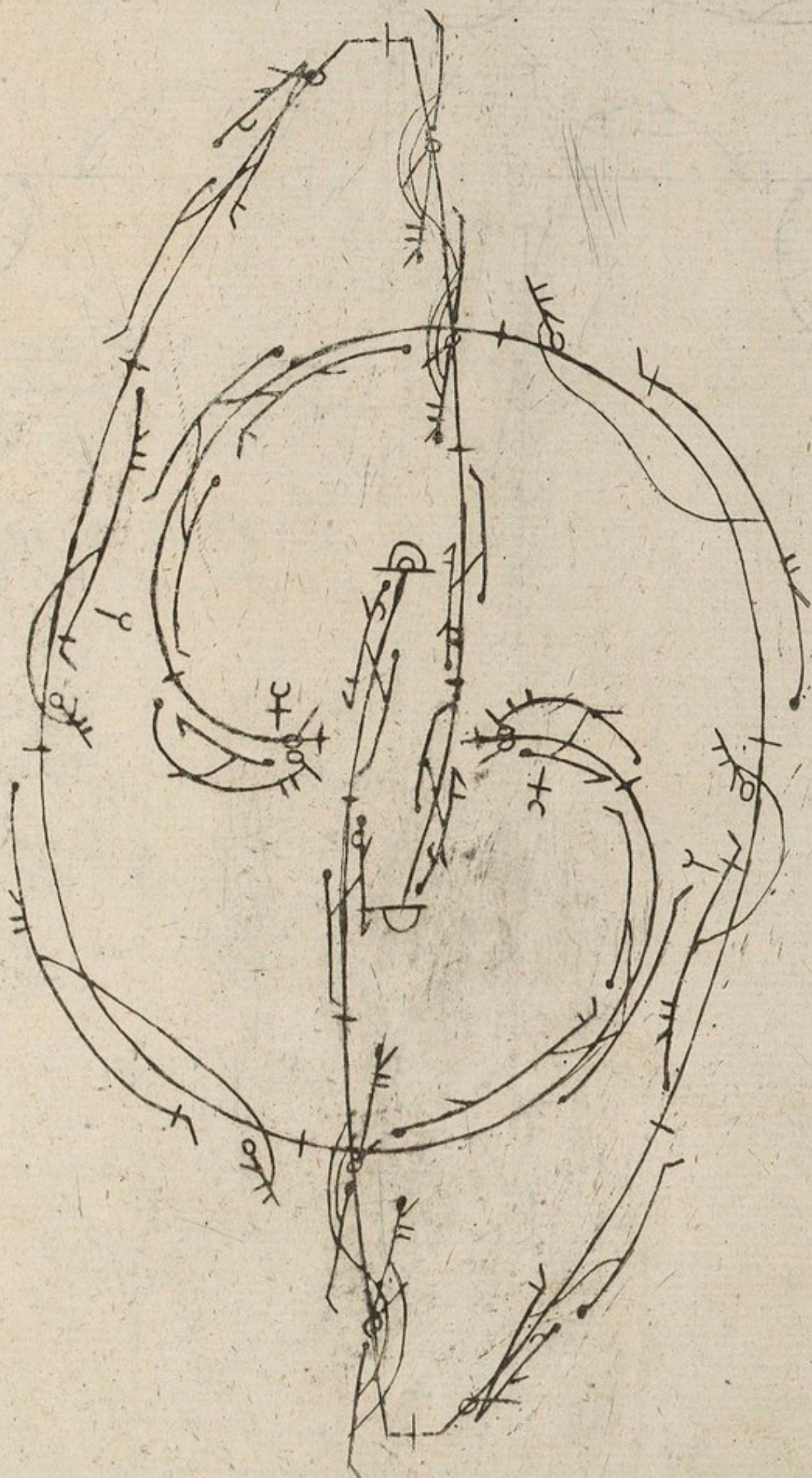


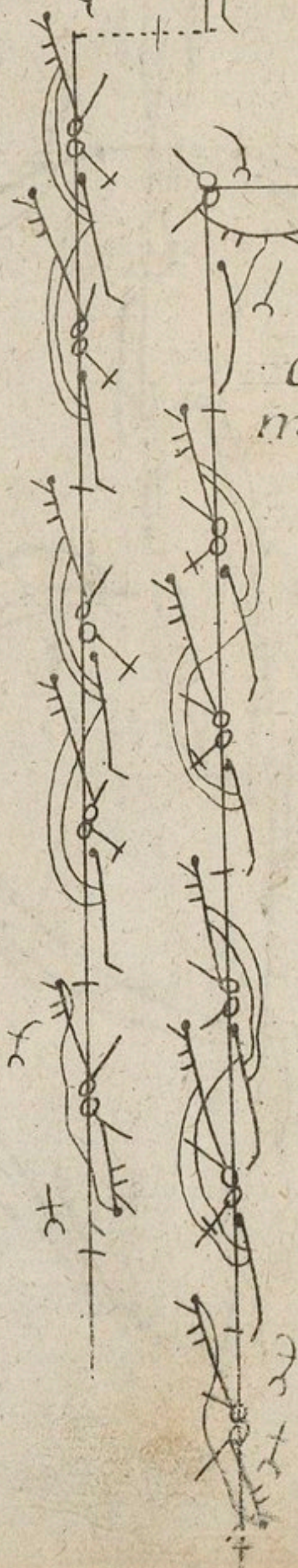
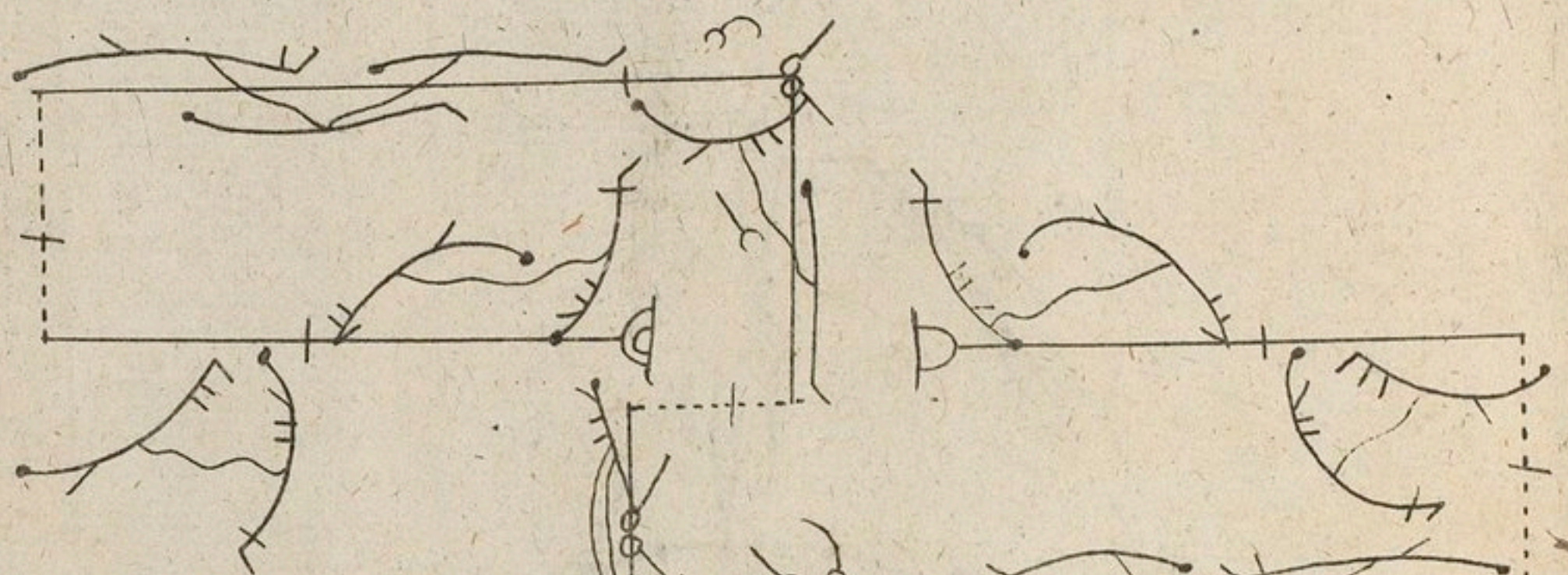
Les deux figures cy dessus
marquent comme on doit
mettre les deux poigns
sur les hanches pendant
les six chassés et le pas
de rigaudon



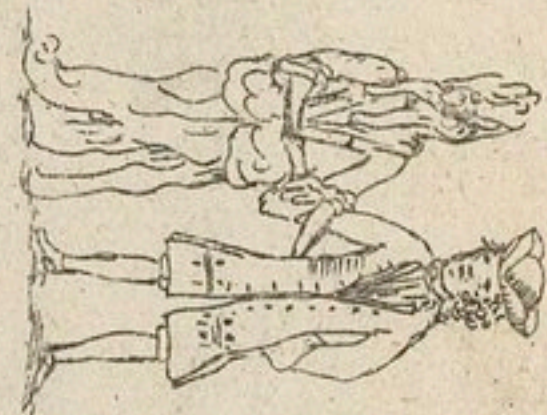
by deru
re on
poign
pan
etlepe

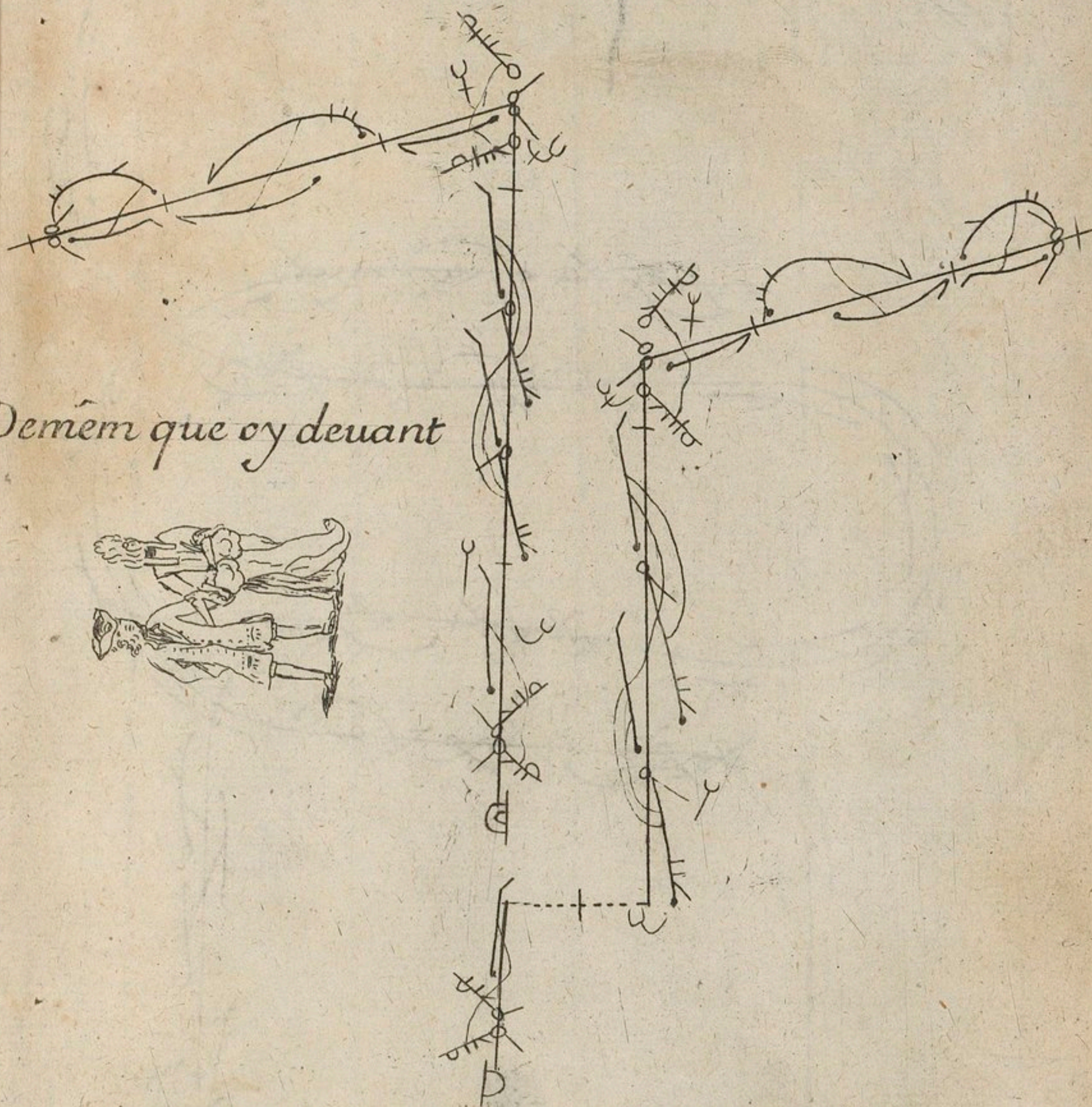
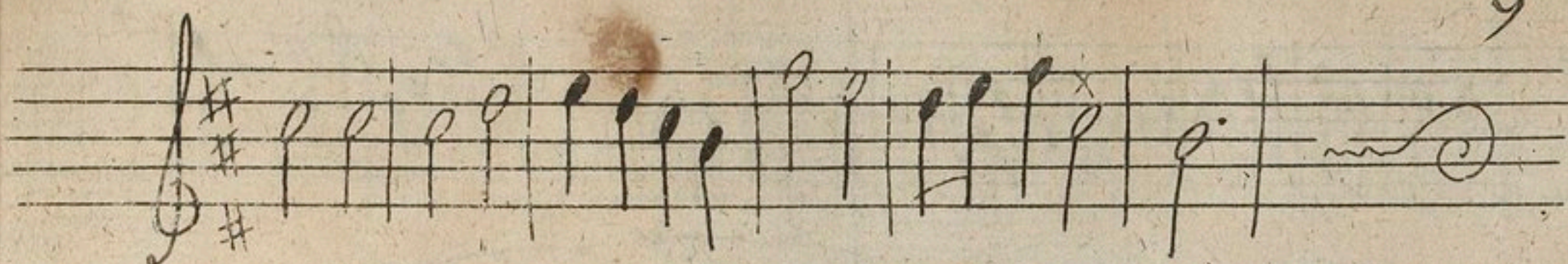




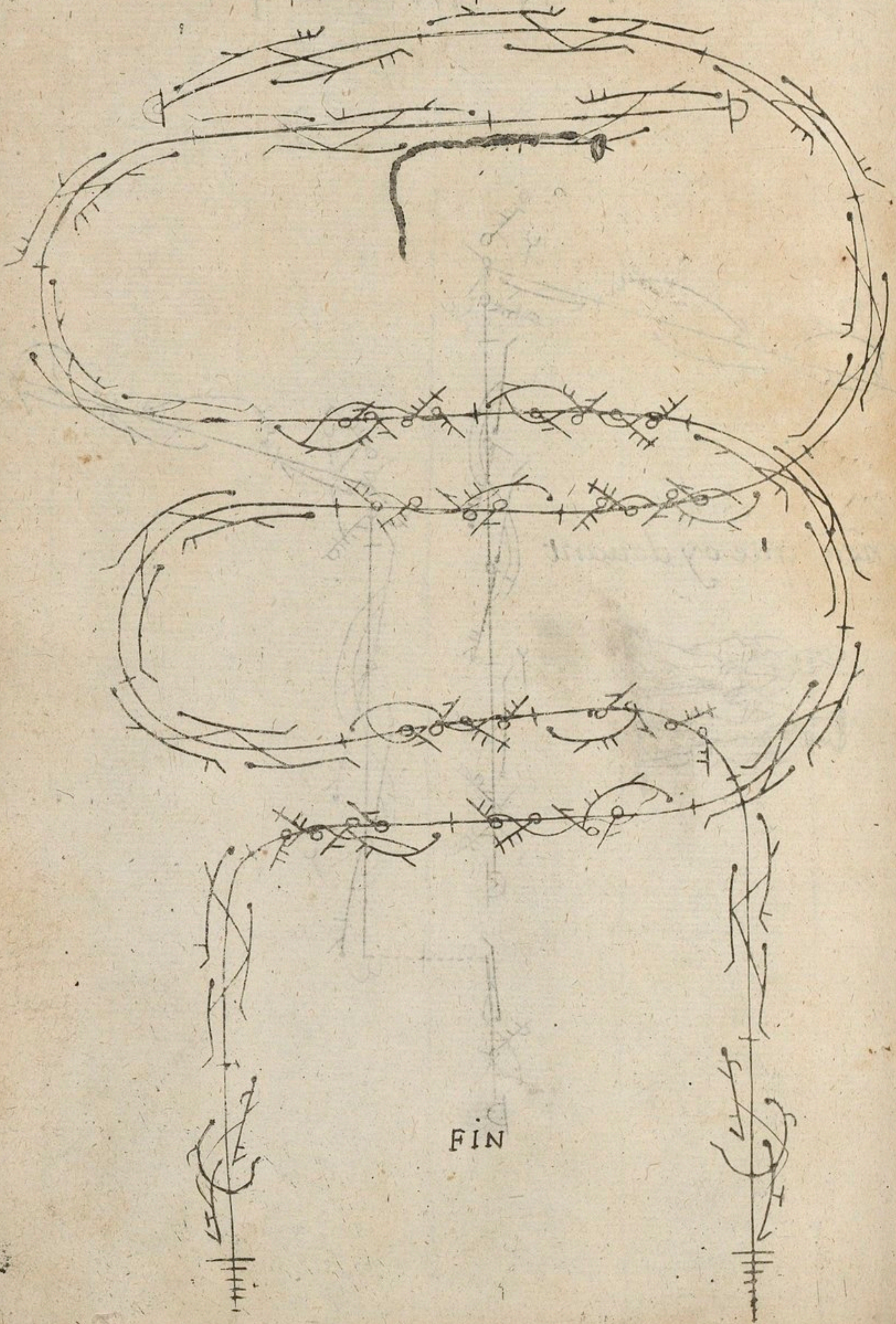
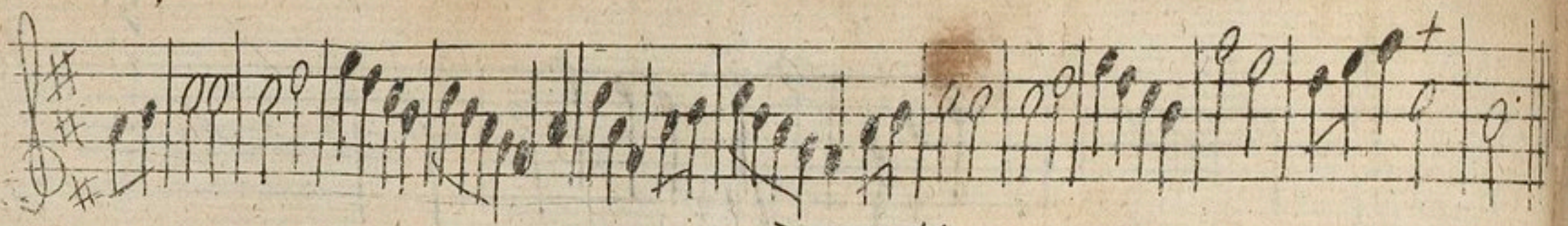


On se donne les mains comme on a desia fait cy deuant





es main
fait oy d
Demem que oy deuant



FIN

P

D

De la

Par

Au

Chez le

Fauv

Michel B

Res. 937 c